

Égalité pour tous face au sevrage tabagique :**NICORETTESKIN® 16h, premiers et seuls patchs nicotiniques****à date, à répondre à l'appel !**

Dans le cadre du plan santé « priorité prévention », présenté le 26 mars dernier par le Premier ministre, Edouard Philippe, et par la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, lors d'un comité interministériel, la prise en charge « classique » des substituts nicotiniques par la sécurité sociale a été annoncée. Il a toutefois été spécifié que « ce mouvement est progressif car il implique une démarche des laboratoires ».

Le laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France s'engage dans l'accès au sevrage tabagique pour tous en inscrivant au remboursement ses patchs NICORETTESKIN® 16h, premiers et seuls patchs nicotiniques à date, à être remboursés.

Le Dr Anne-Laurence Le Faou, responsable du centre ambulatoire d'addictologie, à l'Hôpital Européen Georges-Pompidou (APHP) à Paris et Présidente de la SFT (Société Francophone de Tabacologie), ainsi que le laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France reviennent sur les enjeux du sevrage tabagique et sur cette nouvelle mesure.



À cette occasion Johnson & Johnson Santé Beauté France réalise un sondage OpinionWay sur l'impact du remboursement des substituts nicotiniques sur le sevrage tabagique.

→ Les résultats seront communiqués le jeudi 24 mai lors d'un déjeuner de presse où le Dr Le Faou sera présente pour répondre à vos questions.

(Vous trouverez en annexe l'invitation)

**LE DOCTEUR ANNE-LAURENCE LE FAOU, REVIENT SUR LE REMBOURSEMENT DES SUBSTITUTS NICOTINIQUES**

« L'annonce du remboursement des substituts nicotiniques répond à plusieurs enjeux de l'accès au sevrage tabagique pour tous. Une prise en charge "classique" confirme les substituts nicotiniques comme traitement de première intention dans le sevrage tabagique, cautionnant d'autant plus leur rôle aux yeux des patients. Au niveau économique, cela permet de lever les freins liés à l'avance de frais. L'objectif principal de cette mesure est de faciliter l'accès au traitement pour encourager les fumeurs à tenter l'arrêt du tabac. C'est une démarche et une aide financière qui sont offerts à la population depuis 2000, en Grande-Bretagne où l'on compte 17 % de fumeurs contre 30 % en France⁽³⁾, en cela c'est important pour les fumeurs. »

VERS UNE DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS AU SEVRAGE TABAGIQUE

Le remboursement des substituts nicotiniques par la sécurité sociale rend le sevrage tabagique accessible pour tous. Cette mesure était attendue depuis longtemps par les médecins, notamment les tabacologues. Elle vise à faciliter l'arrêt du tabac, notamment auprès des populations les plus démunies, qui sont les plus touchées par le tabagisme quotidien. De plus, des études ont démontré que les substituts nicotiniques donnent jusqu'à deux fois plus de chances aux fumeurs d'arrêter de fumer par rapport à la volonté seule. Fumer est de plus en plus un signe d'appartenance sociale. Entre 2010 et 2016, le pourcentage de fumeurs quotidiens a continué d'augmenter chez les Français à faibles revenus, passant de 35,2 % à 37,5 % pour cette catégorie sociale. À l'inverse, chez les Français à haut niveau de revenus, le tabagisme quotidien est passée de 23,5 % à 20,9 % au cours de cette période. Il est donc crucial de mettre en place des mesures pour réduire de ces inégalités sociales face au tabagisme⁽¹⁾. « Depuis 2016, les fumeurs qui avaient recours aux substituts nicotiniques pour arrêter le tabac, bénéficiaient d'un forfait annuel de 150 euros. Or pour en bénéficier, il fallait avancer les frais puis adresser l'ordonnance et la facture de la pharmacie à la caisse d'Assurance Maladie. Cette démarche lourde, parfois même dissuasive, ne simplifiait pas la tâche des fumeurs. De plus, le montant de ce forfait était parfois insuffisant pour les fumeurs les plus dépendants, dont la durée de traitement est plus longue et donc plus coûteuse » explique le Dr Anne-Laurence Le Faou.

Le remboursement des substituts nicotiniques doit permettre d'assurer une prise en charge « plus accessible et efficace pour les fumeurs », selon le Comité interministériel⁽²⁾, en instaurant un remboursement direct, ce qui permet d'éviter l'avance de frais.

Publication au journal officiel le 16/05/2018 : JOHNSON & JOHNSON SANTÉ BEAUTÉ FRANCE, PREMIER LABORATOIRE À FAIRE LA DÉMARCHÉ DU REMBOURSEMENT POUR SON PATCH NICOTINIQUE, NICORETTESKIN® 16H

La gamme NICORETTE® est précurseur dans le sevrage tabagique, en étant la première gamme de substituts nicotiniques commercialisée, en 1978.

Aujourd'hui, la marque confirme sa place de pionnier en entreprenant les démarches nécessaires auprès des autorités de santé pour obtenir le remboursement d'un patch nicotinique, avec NICORETTESKIN® 16h.

« Cette mesure de remboursement des substituts nicotiniques annoncée lors du plan santé "priorité prévention" fait parfaitement écho à l'engagement prioritaire du laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France d'aider les fumeurs dans leur sevrage tabagique. Au-delà de la mise à disposition de notre gamme de substituts nicotiniques, nous accompagnons les professionnels de santé dans la prise en charge de leurs patients fumeurs au travers de formations médicales ou encore d'outils pour favoriser le conseil. Le remboursement des patchs NICORETTESKIN® 16h, permettant de développer l'accessibilité des traitements d'aide au sevrage tabagique, est un pas de plus dans l'engagement du laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France » déclare Aurore Scouarnec, responsable des Affaires Médicales Johnson & Johnson Santé Beauté France.

SOURCES

(1) Baromètre Santé 2016

(2) Plan national santé publique - Priorité prévention : rester en bonne santé tout au long de sa vie - En ligne : www.gouvernement.fr/plan-national-de-sante-publique-la-prevention-pour-lutter-contre - p. 25

(3) <https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Sante/En-Angleterre-politique-anti-tabac-fait-preuves-2017-03-22-1200833793>

LE REMBOURSEMENT NICORETTESKIN® 16h EN PRATIQUE :

Les boîtes de 28 patchs de NICORETTESKIN® 16h sont remboursables par la sécurité sociale, à hauteur de 65 %, à compter du 20/05/2018. Certaines mutuelles prennent même en charge un remboursement à 100 %TM - se référer au contrat de la mutuelle pour plus d'information.

Cependant, pour être assuré d'être remboursé, il doit bien être écrit sur l'ordonnance le nom du produit et la DCI (dénomination commune internationale) :

- Nicoretteskin® 10 mg/16h, boîte de 28
- Nicoretteskin® 15 mg/16h, boîte de 28
- Nicoretteskin® 25 mg/16h, boîte de 28

Pour rappel, les professionnels de santé habilités* à prescrire les patchs restent inchangés.

Les patchs NICORETTESKIN® 16h ne sont pas inscrits au répertoire des groupes génériques.



* médecins, médecins du travail, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes.



ANNEXE 1

RAPPEL SUR LE BON USAGE DES PATCHS NICORETTESKIN® 16H

- **Les patchs NICORETTESKIN® 16h** permettent de soulager les symptômes de manque qui peuvent apparaître à l'arrêt du tabac, et donnent jusqu'à deux fois plus de chances d'arrêter de fumer par rapport à la volonté seule.
- **Utilisés dans le cadre d'un arrêt du tabac**, les patchs NICORETTESKIN® 16h assurent une diffusion continue de nicotine dans l'organisme.
- **Il doit être appliqué directement sur la peau chaque matin et être retiré le soir au coucher** (soit 16 heures plus tard). Le traitement imite les fluctuations de nicotine durant la journée chez le fumeur, sans administration de nicotine pendant la nuit. L'administration de nicotine la journée par le dispositif transdermique ne provoque pas les troubles du sommeil constatés lors d'une administration de nicotine pendant la nuit.
- **L'ensemble du traitement doit durer au moins 3 mois.** Il est recommandé de ne pas utiliser les dispositifs transdermiques au-delà de 6 mois.
- **Les patchs NICORETTESKIN® 16h existent en 3 dosages : 10, 15 ou 25 mg/16h**, selon le degré de dépendance du fumeur qui sera déterminé avec le médecin ou le pharmacien.
- **Pour toute information complémentaire, se référer au conseil du médecin ou du pharmacien.**

À PROPOS

Johnson & Johnson

SANTÉ BEAUTÉ FRANCE

Nous voulons prendre soin des personnes dans leur diversité en anticipant ce dont elles ont besoin, en imaginant pour elles et leurs proches des solutions et expériences qui les aident à vivre pleinement et en bonne santé.

Plus d'information sur : <https://www.jjsbf.fr/notre-entreprise/notre-identite>